

## **Compte rendu de la séance du 28 novembre 2017**

Le conseil approuve le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la communauté de communes du Val de Ligne, du tableau des attributions de compensations provisoires et des charges transférées pour le centre de loisirs.

Une subvention demandée par l'école privée Frère Serdieu de Laurac concernant une classe de découverte sur le thème du cirque du 28/05/2018 au 01/06/2018 à Meyras est accordée pour un montant de 528 €, soit 11€ pour 12 enfants sur 4 nuitées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Montréal, n'ayant pas d'école, participe aux frais de fonctionnement des écoles publiques. Le montant des frais de fonctionnement communiqué par la commune de Laurac est de 796 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017, celui communiqué par la commune de Joyeuse est de 716.56 €. Le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Laurac à hauteur de 796 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017, soit pour 27 élèves : 21 492 € et à ceux de l'école publique de Joyeuse à hauteur de 716.56 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017, soit pour un élève : 716.56 €.

Il est décidé d'instituer sur les secteurs suivants du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 8 %, secteurs de Chadeyron, Bellevue et Pont Martel, de 6 % au chemin des Plantades, pour la réalisation d'équipements publics : renforcement du réseau d'eau aux quartiers de Chadeyron, Bellevue et Pont Martel correspondant à la zone AUa du PLU, aménagement de voirie au chemin des Plantades.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'agent technique communal a effectué des travaux pour l'aménagement du nouveau local technique ainsi que pour la mise en place des panneaux d'adressage et la construction de murs sur la voirie communale. Ces travaux sont des travaux en régie qui peuvent être affectés en investissement. Le montant total est de 6293.18 €. Il est nécessaire de faire des réajustements au budget principal à hauteur de 4461 € répartis sur l'opération réseaux de voirie et travaux de bâtiments.

Une haie a été plantée le long de la route de Sanilhac à la sortie du village dans le cadre de l'aménagement du village, des muriers vont être plantés au nouveau quartier des Fournels.

De nouvelles guirlandes de Noël sont en cours d'installation au village.

Le zonage d'assainissement est en cours. Le dossier va être transmis aux parties prenantes (Département, Agence de l'eau ....) pour programmer une réunion de présentation.

Le maire signale des actes de vandalisme répétés sur la commune : tags dans les toilettes publiques récemment, toilettes détruites à plusieurs reprises, détérioration de la pompe de relevage sous la mairie. La réparation de ces dégradations est une charge supplémentaire pour la commune, la gendarmerie a été contactée et une plainte sera déposée.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 20 janvier 2018.